

Débat d'ajournement

Je veux aussi parler de la commission d'enquête du groupement tactique du Régiment aéroporté canadien, mise sur pied par le chef d'état-major de la défense, à la demande de la ministre.

Comme la ministre de la Défense nationale l'a déclaré elle-même, elle devait tenir compte de sa double responsabilité, celle d'assurer la gestion et la direction des Forces canadiennes et celle d'assumer ses fonctions quasi-judiciaires dans l'appareil de la justice militaire.

Elle a su consilier, d'une part, la nécessité d'informer la population et le Parlement avec, d'autre part, celle de voir à ne pas porter préjudice à la justice militaire. Consciente de ses responsabilités, elle a demandé conseil sur le meilleur moyen de traiter différentes préoccupations et a demandé au chef d'état-major de la défense de mettre sur pied une commission d'enquête.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le 17 mars de cette année, j'ai demandé à la ministre de la Défense pourquoi la politique actuelle de son ministère interdisant le harcèlement sexuel dans les forces armées n'avait donné aucun résultat.

La ministre de la Défense nationale, qui est occupée ailleurs aujourd'hui, avait répondu en disant qu'un rapport précisant cette politique venait d'être publié. Selon elle, ce rapport souligne l'importance de la tolérance zéro en ce qui concerne le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes. J'ajouterais que ce rapport ne dit pas un traître mot de la façon de mettre cette politique en pratique.

À l'heure actuelle, de nombreux cas de harcèlement sexuel ne font pas l'objet de plainte par peur de représailles. Les victimes devraient pouvoir avoir un recours contre leurs agresseurs sans craindre de représailles. Et pourtant, le rapport cité par la ministre n'offre aucune garantie à cet égard. Il n'encourage absolument pas les victimes à déposer une plainte.

Le harcèlement sexuel continue à exister puisque les agresseurs savent qu'ils ne seront pas dénoncés. C'est ça la tolérance zéro? C'est inacceptable.

Plus d'un quart des femmes dans les Forces armées canadiennes disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au cours de l'année dernière. Et pourtant, seule une sur cinq a officiellement déposé une plainte. Celles qui l'ont fait craignent que leur carrière en souffre.

En outre, on a appris que la façon dont les forces armées traitaient les plaintes était loin d'être satisfaisante. En effet, 68,7 p.100 des plaignantes estiment qu'elles n'ont pas obtenu réparation. À en juger par le rapport

déposé par la ministre, il est très clair que le gouvernement ne prend pas ce dossier au sérieux.

Les victimes de harcèlement sexuel ne méritent pas d'être victimes une deuxième fois. Le peuple canadien mérite plus que ce que ce gouvernement a à lui offrir. Les victimes méritent d'être protégées contre leurs agresseurs et de savoir que si elles rapportent de tels incidents, elles n'auront pas à en souffrir davantage.

Qu'est-ce que la ministre a l'intention de faire pour régler ce problème et pour protéger ces victimes?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le 17 mars 1993, la ministre de la Défense nationale a déposé à la Chambre la politique des Forces canadiennes en matière de harcèlement.

Cette politique, qui s'inspire fortement de celle du Conseil du Trésor, est en vigueur depuis 1988 et part du principe que toute forme de harcèlement (qu'elle soit de nature personnelle, sexuelle ou professionnelle) constitue un comportement inacceptable qui ne sera pas toléré au sein des Forces canadiennes. Notre but ultime est de réduire le nombre d'incidents à zéro. Autrement dit, nous espérons faire disparaître complètement le harcèlement.

• (1745)

Pour donner suite à la promesse faite le 17 mars 1993 de fournir de plus amples renseignements sur les FC et sur l'examen auquel elles ont soumis leur politique en matière de harcèlement, la ministre de la Défense nationale a déposé à la Chambre des communes un ensemble de documents. Cet ensemble, qui a été déposé le 5 mai, comprend le rapport d'analyse d'un sondage confidentiel mené auprès de 5 800 militaires sur des questions se rapportant à la politique sur le harcèlement et à son application au sein des FC, ainsi qu'un rapport plus général sur l'optique des Forces canadiennes à l'égard du harcèlement en milieu de travail.

Nous avons décidé de lancer un programme énergique de communication, d'éducation et de formation visant à tuer le problème du harcèlement dans l'oeuf. Les FC se proposent de créer, au QGDN, un bureau de coordination du programme de lutte contre le harcèlement qui sera chargé de se tenir au courant de tous les incidents qui se produisent, de consulter les spécialistes de la question et de coordonner les activités et le matériel d'éducation et de formation.

De plus, nous nous employons activement à donner suite aux révisions contenues dans le plan. Ces initiatives sont une preuve tangible du fait que les FC prennent le problème très au sérieux et qu'elles prennent les choses